



## **AVIS PUBLIC**

### **RELATIF AU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025**

Avis est par la présente donné que, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de Labelle pour l'année 2025 est maintenant complété et a été déposé à mon bureau le 3 février 2025 à l'Hôtel de ville situé au 1, rue du Pont à Labelle.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

**DONNÉ** à Labelle, ce 3<sup>e</sup> jour de février 2025

La directrice générale et greffière-trésorière

France Bellefleur, CPA, CA